

EN TANT QU'EMPLOYEUR...

est-ce que vous vous assurez de la santé et de la sécurité de vos employés?



est-ce que vous mettez en oeuvre des mesures préventives en milieu de travail?



AVIATION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



L'approche prioritaire en matière de mesures préventives

consiste d'abord à éliminer les dangers. Si cela n'est pas possible, on tentera de les réduire et, au besoin, on fournira des équipements, des vêtements, des appareils ou du matériel de protection personnelle dans le but d'assurer la santé et la sécurité des employés.



Si vous répondez « oui » aux questions suivantes,

vous êtes un employeur proactif; vous prenez des mesures de prévention.



Pouvez-vous ...

garantir que chaque employé est sensibilisé à tous les risques reliés à la santé et la sécurité connus ou prévisibles en milieu de travail?

Est-ce que vous ...

offrez aux employés une formation en :

- premiers soins;
- préparation, manipulation, entreposage et distribution d'aliments;
- sécurité sur le lieu de travail;
- substances dangereuses;
- levage manuel de matériaux;
- matériels de manutention;
- utilisation d'équipements de protection?

offrez une formation en matière de santé et sécurité au travail :

- aux superviseurs et gestionnaires;
- aux membres des comités d'orientation et des comités locaux ainsi qu'aux représentants de la santé et de la sécurité?



Êtes-vous ...

un employeur qui s'assure que le comité local ou le représentant de la santé et de la

sécurité procède à des inspections mensuelles du lieu de travail, tout ou en partie, de façon à ce qu'il soit inspecté dans sa totalité au moins une fois l'an?

Est-ce que vous ...

enquêtez, enregistrez et signalez tous les accidents, toutes les maladies professionnelles et autres situations comportant des risques?



Est-ce que vous ...

tenez à jour des dossiers de santé et de sécurité?